

D2024-108

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 11 décembre 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, AUBAGNAC Michel, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, JALLEY Philippe, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, Christian BERNETTE

Procurations :  
Jacqueline BUONOCORE à Fernand ASUNCION  
Vérène SOLELIS à Michel AUBAGNAC  
Bruno TIRADON à André GAZET  
Isabelle JOURDY à Christine BIGOURET-DENAES  
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL  
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO  
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT  
Philippe JOUFFRET à Christian BERNETTE

Absents/Excusés : Jean-Luc MEYER, Sophie MERCIER

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 8 procurations

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Chambre Régionale des Comptes – Rapport d'observations définitives Musée d'Art Roger Quilliot**

Rapporteur: Mme Christine BIGOURET-DENAES, 4ème adjointe

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a inscrit à son programme 2023 une enquête thématique conjointe avec la section du Piémont de la Cour des comptes italienne,

D2024-108

relative à la gestion des musées. Conformément au protocole d'accord relatif à la réalisation de travaux communs, signé le 9 mars 2023, l'objectif de cette enquête est de « constater, analyser et proposer des recommandations concernant le service rendu des musées aux usagers, les modalités de leur organisation et de leur financement, la structure de leurs coûts, leurs projets et activités de portée culturelle, en lien avec le mécénat, ainsi que la protection de leurs lieux et des biens ».

Dans ce contexte, la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du musée d'art Roger-Quilliot pour les exercices 2018 et suivants, en veillant à intégrer, autant que possible, les données les plus récentes.

***Le Conseil municipal prend connaissance du rapport d'observations définitives et n'émet pas d'observations.***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

**Le Maire,**

**Marcel ALEDO**

